Municipalité régionale de Grand-Sault Grand Falls Regional Municipality

POLITIQUE / POLICY

NO. 2024-15 (A)

Initiatives de recrutement (FPGS) Recruitment initiatives (GFPF) Adoptée le: Adopted on: 18 Septembre 2024

1. OBJECTIF

La présente politique vise à attirer, retenir et recruter des membres qualifiés pour renforcer la Force policière de Grand-Sault. Elle est mise en œuvre en fonction des besoins de recrutement et des possibilités budgétaires disponibles.

2. ÉTENDUE

Cette politique s'applique à tous les candidats intéressés à rejoindre la force policière de Grand-Sault.

3. RESPONSABILITÉ

La gestion de cette politique relève de la responsabilité du directeur général et du chef de police.

4. POLITIQUE

Candidats à l'Académie de Police : La Municipalité sélectionne des candidats pour l'Académie de police de l'Atlantique et s'engage à :

i. Payer les frais de formation à l'académie. À la fin de la formation, le candidat remboursera ces frais par

1. GOAL

This policy aims to attract, retain, and recruit qualified members to strengthen the Grand Falls Police Force. It is implemented based on recruitment needs and available budgetary resources.

2. SCOPE

This policy applies to all candidates interested in joining the Grand Falls Police Force.

3. RESPONSIBILITY

The management of this policy falls under the responsibility of the CAO and the Chief of Police.

4. POLICY

Candidates for Police Academy: The Municipality selects candidates for the Atlantic Police Academy and commits to:

i. Pay the training fees at the academy. Upon completion of the training, the candidate will reimburse these fees through

Initiatives de recrutement (FPGS) / Recruitment initiatives (GFPF) No. 2024-15 (A)

Page 2

déduction sur ses paies bimensuelles.

- i. Payer une allocation de 450\$/ semaine ou tout au montant approuvé par le directeur général et le Chef de Police, pendant la durée de la formation.
- ii. Employer le candidat une fois sa formation terminée, sous réserve de :
 - Réussite des tests prérequis et acceptation à l'Académie policière.
 - Réussite de la formation complète et obtention du diplôme de formation.

Les candidats sélectionnés pour ce programme devront également signer une entente de rétention de sept (7) ans consécutifs auprès de la Force policière de Grand-Sault. En cas de non-respect des termes de l'entente, le candidat sera tenu de rembourser complètement les frais de formation ainsi que l'allocation attribuée.

5. EXCLUSION

Les membres ayant quitté la Force policière de Grand-Sault depuis moins de deux ans ne sont pas éligibles à cette politique.

6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Cette politique entre en vigueur le 18 septembre 2024 et est rétroactif au 1^{er} juin 2024.

- deductions from their bi-weekly pay.
- ii. Pay an allowance of \$450/week or the amount approved by the CAO and the Chief of Police, for the duration of the training.
- iii. Employing the candidate upon completion of their training, subject to:
 - Passing prerequisite tests and acceptance into the Police Academy.
 - Successful completion of the entire training program and obtaining the training diploma.

Candidates selected for this program must also sign a retention agreement committing to seven (7) consecutive years with the Grand Falls Police Force. Failure to comply with the terms of the agreement will require the candidate to fully reimburse the training fees and allowances provided.

5. EXCLUSION

Members who have left the Grand Falls Police Force within two years are not eligible for this policy.

6. EFFECTIVE DATE

This policy comes into force on September 18th, 2024 and is retroactive to June 1st, 2024.

Initiatives de recrutement (FPGS) / Recruitment initiatives (GFPF) No. 2024-15 (A) Page 3

Le Conseil Municipal de Grand-Sault se réserve le droit de modifier la présente politique, en tout temps.

Dans ce document, le masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

The Grand Falls Municipal Council reserves the right to modify this policy at any time.

In this document, the masculine gender is used without discrimination and only for the purpose of lightening the text.

Bertrand Beaulieu, Maire / Mayor Eric Gagnon,
CAO – Clerk Drecteur génératigreffier